

Plaidoyers pour le Tremplin olympique de Saint-Nizier

Le Bâtonnier Pierre Gröll :

"Je déplore l'abandon d'un tel ouvrage qui devrait subsister..."

L'architecte Pierre Dalloz :

"Mettre en cocons les parties de l'édifice comme on fait aux Etats-Unis"

De même que la peine capitale vient d'être abolie en France, un condamné à mort pourra-t-il échapper à une lente agonie ?

C'est du grand tremplin olympique de Saint-Nizier-du-Moucherotte qu'il s'agit. La municipalité grenobloise gérant à 99 % des frais d'entretien et de restaurations devenues impérieuses ne veut plus sauver d'une érosion inéluctable un édifice sportif érigé au sein de sapinières splendides.

Des négociations de la dernière chance sont en cours afin que l'Etat prenne une grosse portion des sommes à déboursier jusqu'ici par les contribuables dauphinois.

Edwige Avice, la ravissante ministre des sports se laissera-t-elle fléchir ? Le tremplin serait sauvé ce qui pourra plaire à deux éminents notables, l'architecte Pierre Dalloz, le Bâtonnier Pierre Gröll, qui par le canal de nos "Affiches" plaident pour un condamné en sursis.

Solutions conservatoires

"Skieur, ancien dirigeant de la Fédération française de ski dont je fus le vice-président avant la seconde guerre mondiale, je déplore l'abandon du tremplin de Saint-Nizier dans l'intérêt de Grenoble, de Saint-Nizier et du souvenir qui est dû aux Jeux Olympiques de 1968, nous dit l'éminent Bâtonnier, un sportif authentique mettant par exemple toujours sa foi dans les destins de l'Automobile-Club du Dauphiné dont il assume la présidence.

"Il y a des solutions conservatoires probablement et les "Affiches" seront bien venues de donner la plume à l'architecte Dalloz.

"Je vous rappelle qu'il fut entre 1918 et 1930 l'un des plus illustres alpinistes français. Membre du G.H.M., le Groupe de Haute Montagne, il accomplit un grand nombre de premières en Oisans et à Chamonix dans la lignée d'autres montagnards comme De Ségogne, Lagarde, J. de Lépinay, Dumoncel... Dalloz escalada la Meije en hiver avec Armand Delille, un exploit qui fait date dans l'histoire des conquêtes alpines.

"Dalloz est l'auteur d'ouvrages remarquables sur la Montagne. Son dernier livre "Neige, Roc et Sable" rassemble ses plus belles courses et ses plus beaux souvenirs.

"Je suis certain qu'après en avoir discuté avec lui, l'article dont vous allez faire état intéressera vos lecteurs et donnera sur le tremplin des informations jusqu'ici mal connues..."

Un effet théâtral

La parole est maintenant à l'architecte dont on peut dire qu'il fut en quelque sorte le père du tremplin: "Le site de cet ouvrage fut retenu pendant l'Olympiade 64-68 par Maurice Herzog, le vainqueur de l'Annapurna, et par Pierre Randet. Herzog était à l'époque le ministre des Sports et Randet était le commissaire général de l'organisation des Jeux.

"Ils choisirent l'emplacement pour sa beauté et pour l'effet théâtral d'une épreuve dont les concurrents semblaient survoler Grenoble dans leur élan.

"Je pense qu'ils eurent raison. Favorisée par un temps magnifique l'épreuve du saut sur ce tremplin de 90 mètres fut l'apothéose des Jeux. Quatre-vingt mille spectateurs étaient venus pour assister à un spectacle de toute première qualité.

"Des journalistes internationaux écrivirent que c'était là le plus beau tremplin du monde. Quant à moi et à mes collaborateurs, en tant qu'architecte désigné nous travaillâmes en nous souvenant des incertaines structures des ouvrages précédents en Europe ce qui remettait tout au point.

"Des éloges nous firent plaisir. Paul Dreyfus dans un article où il fit le bilan des Jeux, Gibrat le constructeur du barrage de la Rance et bien d'autres soulignèrent le caractère grandiose du tremplin.

"Nous eûmes enfin la satisfaction de voir sélectionner notre ensemble olympique pour une exposition d'architecture contemporaine en 1979 au Muséum of Modern Art de New York."

Pour l'amour de l'art

Pierre Dalloz animait une société d'études d'urbanisme. Pierre Randet lui donna la responsabilité de la construction. Un architecte franco-américain Francis de Vallée travailla avec Dalloz en symbiose.

Une quarantaine d'avant-projets défilèrent sur le bureau de J.-P. Courant le directeur technique des Jeux. Ils portaient sur les terrassements car la terre était à nos yeux le plus grand moyen de l'architecture, le plus majestueux dans ses effets, le plus durable.

"Certains programmes changèrent plusieurs fois. Celui des tribunes d'honneur entre autres qui ne cessa de grandir puis de se contracter. Nous avons étudié pour les journalistes un ensemble de cellules hexagonales à la manière d'un rayon de miel à plusieurs niveaux et elles furent remplacées au dernier moment par des cabanes en bois!"

L'architecte n'apprécie pas que ses projets et les travaux furent pressés par le temps. "Nous avons dessiné un nez du tremplin aérien. Il fut camard.

"Je réussis à me faire accepter par M. Courant comme architecte en chef bien que je n'en eus jamais le titre, ni le pouvoir ni les honoraires..."

"J'ai travaillé bien entendu pour l'amour de l'art et j'obtins de tous mes collaborateurs qu'ils fissent de même. Ce fut là un cadeau à Grenoble et à la France..."

Le gros œuvre tient le coup

Pierre Dalloz est navré qu'on décide l'abandon et la ruine de l'ensemble olympique de Saint-Nizier-du-Moucherotte parce que les dépenses sont trop lourdes pour les édiles grenoblois.

"On s'étonne que l'Etat ne participe pas à la conservation d'un équipement à ma connaissance unique en France. Un tournoi se dispute chaque année entre cinq nations pourvues de grands trempins. La France n'y a-t-elle pas sa place ? La vérité est que les épreuves de saut ne font pas recettes chez nous parce qu'elles ne flattent pas assez notre esprit cocardier.

"Il y a quatorze ans que l'ensemble olympique en question est en place en dépit d'un entretien sans doute réduit. Tout porte à croire que le gros œuvre sera encore utilisable si de nouveaux Jeux Olympiques d'Hiver étaient octroyés à Grenoble dans la dernière décennie du siècle.

« On serait alors enchanté de pouvoir utiliser un équipement qui a coûté près d'un milliard ancien entre 1964 et 1968. »

« Peut-être, dit Dalloz, pourrait-on mettre en "cocon" les parties les plus exposées des ouvrages. De telles protections sont de pratique courante aux Etats-Unis. A-t-on étudié et chiffré une telle solution conservatoire ? Il me semble que la sagesse serait là. »

« Le béton armé ne donne pas de belles ruines quand les armatures de fer se mettent à faire saillie sur des éléments distoqués de la construction. »

« Si l'ensemble de Saint-Nizier devait être définitivement abandonné, le mieux serait alors de reconstituer autour de lui une sapinière afin qu'il apparaisse dans la forêt comme un fantôme. »

« Et si l'on veut aménager ailleurs un tremplin de 90 mètres, je conseillerais de chercher un site où l'on pourrait creuser ou remblayer la piste d'élan et la piste de réception de telle façon que les apports de construction intégrés à la terre seraient réduits à presque rien... »

Les "Affiches" ayant permis au Bâtonnier Gröll et à l'architecte Pierre Dalloz de s'exprimer avec une ferveur à quoi nous devons rendre hommage, nous sommes naturellement à la disposition

des responsables de la municipalité de Grenoble et notamment du sénateur Espagnac, adjoint aux sports, qui pourraient ou voudraient commenter une prise de position en faveur de la non-destruction du tremplin.

Les cocons dont parle Pierre Dalloz sont faits de fibres ou de mousses plastiques qui interdisent à des éléments érosifs ou corrosifs de s'attaquer à des constructions soumises aux incertitudes atmosphériques.

Pendant la seconde guerre mondiale, les Américains mirent sous cocon à la douzaine des bâtiments de guerre, des cargos qu'il suffit quand les événements l'exigèrent de... démailloter pour les rendre à leurs postes de combat.

Il ne faut pas oublier non plus à ce sujet olympique que Autrans-en-Vercors est la capitale française du fond et du saut. Sa gamme de tremplins allant des exercices d'école aux feux de la compétition maintient dans notre région le goût des sports dits nordiques.

A Autrans-Olympie il y a toute une pépinière de sauteurs entraînés par des sportifs qualifiés. Certains d'entre ces vaillants Autransais ont déjà brillé dans les compétitions internationales. Il ne faudrait pas que la condamnation capitale du grand tremplin de Saint-Nizier fût la cause d'une désaffection du saut non seulement en Dauphiné mais dans tous les massifs français.

Jean de CERVINS.

Les ouvriers de la métallurgie et du bâtiment en tête pour les accidents du travail

Les ouvriers de la Métallurgie et ceux du Bâtiment sont les plus vulnérables aux accidents du travail : les premiers (3 millions de salariés au total) enregistrent chaque année environ 260 000 accidents dans leurs rangs, et les seconds (1,5 million de salariés) en comptent 240 000. Mais les accidents sont plus graves dans le Bâtiment et les Travaux Publics : 500 décès annuels contre à peine 200 chez les métallos.

Les statistiques révèlent d'autre part que les salariés de l'Alimentation (plus d'un million de personnes) paient, bon an, mal an, un tribut de 90 000 accidents du travail, et ceux du Transport (500 000 personnes), près de 55 000...

C'est la région parisienne qui arrive en tête pour le nombre des salariés (3,5 millions) et des accidentés (200 000 par an). Viennent ensuite la région lyonnaise (1,4 million de salariés et 110 000 accidents), la région lilloise (1,5 million de salariés et 100 000 accidents), puis la région marseillaise (800 000 salariés et 76 000 accidents). Mais le taux de risque d'accident est deux fois plus élevé à Marseille qu'à Paris, et il reste nettement supérieur à la moyenne nationale.

Même s'il diminue, le nombre des accidents du travail engageant la responsabilité de l'entreprise demeure élevé.

Lorsqu'une faute inexcusable de l'employeur est reconnue, la victime peut prétendre à une rente supérieure à celle qu'elle aurait perçue pour un simple accident de travail. En outre, elle est en droit de réclamer devant la juridiction de Sécurité Sociale des indemnités complémentaires pour préjudice moral (le prix de la douleur), préjudice moral, préjudice esthétique ou préjudice d'agrément. De plus, le salarié qui risque de se voir refuser une promotion en raison des

séquelles de son accident, peut également percevoir un dédommagement. Enfin, une indemnité complémentaire est prévue en cas d'infirmité totale.

Quant aux ayants droit d'une victime décédée, ils peuvent recevoir une majoration de rente, ainsi qu'une indemnité pour préjudice moral.

Toutes ces indemnités sont versées par la Sécurité Sociale, mais celle-ci en récupère le montant auprès de l'employeur.

Prochaine vente des Domaines 10 mars : 14 h 15

à GRENOBLE, Fourrière municipale
Enchères verbales

Cycles entreposés au lieu de la vente : 50
cyclomoteurs, 7 vélosolux, 27 bicyclettes

Enlèvement et paiement : immédiat.

Renseignements. — Inspection des Domaines, Hôtel des Impôts, bureau 505, 38, avenue Rhin-et-Danube, 38047 Grenoble Cedex (tél. (76) 96.48.58, poste 566).

AFRIQUE
PROCHE-ORIENT
SUD-EST ASIATIQUE
PACIFIQUE

DANS TOUTES
AGENCES DE VOYAGES
AGREES



Le spécialiste longues distances